

Statuts de la Faculté Droit et Science Politique

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L713-1, L713-3, L719-1 à L719-3, D719-1 à D719-47-4 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu le règlement intérieur de l'université Bretagne Sud ;*

La transformation de la Faculté DSEG en Faculté Droit & Science Politique (DSP) implique le vote de ses statuts. Pour mémoire, les statuts ont déjà été révisés pour ajuster la composition du conseil de faculté DSP au nombre de ses membres. Cette seconde révision a pour objet la révision des statuts s'agissant de la structuration de la Faculté DSP et de son fonctionnement.

Le projet présenté s'inscrit dans le cadre juridique de l'UBS et est adapté aux caractéristiques de la Faculté.

La faculté DSP est structurée de la manière suivante :

- un doyen, éventuellement accompagné d'un ou deux vice-doyens pour assurer la direction de la faculté ;
- un conseil de faculté comme organe délibérant ;
- une assemblée de faculté, dirigée par le doyen ou un vice-doyen, pour organiser les études et plus globalement préparer les décisions du conseil de faculté ;
- une équipe de direction qui comprend les directions des pôles Licence et Master ainsi que la direction administrative de la faculté ;
- un laboratoire de recherche en droit.

Les principales modifications apportées à la structuration et aux statuts existants sont :

- la suppression des dispositions relatives à l'Economie-Gestion ;
- la suppression du département Droit et son remplacement par l'assemblée de faculté ;
- la suppression de la fonction de directeur ou directrice de département Droit, dont les attributions seront reprises par le doyen.

Les statuts de la faculté Droit & Science Politique sont approuvés à l'unanimité par le conseil de faculté.

Après en avoir délibéré,

Approuve, à la majorité des membres en exercice, les nouveaux statuts de la Faculté Droit et science politique.

Documents en annexe :

- Projet de statuts Faculté DSP

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	26
Membres en exercice :	Pour :	26
Membres présents :	Contre :	0
Membres représentés :	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 26 novembre 2024

